

nière main à l'instruction qu'il prépare depuis quelque temps et destinée aux maîtres, instruction relative aux progrès à accomplir à l'égard des Alsaciens et des Lorrains qui opteront pour la nationalité française. Cet important document doit également figurer sous peu de jours dans les colonnes de l'Officiel.

core un double trait bien distinctif à ses œuvres : l'amour de la nature et l'amour des humbles. Tandis que les grands horizons, les splendeurs des couchers de soleil, les éléments profonds des vallées alpines éveillent son imagination, son cœur s'attache aux aspirations et aux besoins des classes pauvres et s'inquiète des moyens d'y répondre.

Élevé et a conservé le goût de l'enfant pour les montagnes de la Savoie. Chaque année, il fait un séjour de quelques semaines au château de Monthon, sur le lac d'Annecy, grande demeure féodale qui vit naître saint Bernard. Il habite là, dans une tour, une vaste chambre qui domine l'horizon et dont il ne sort que pour aller faire sur un âne des courses interminables aux environs. Ses montagnes natales sont restées ses meilleures consolatrices et ses plus chères conseillères. Quand il est redescend pour venir se mêler à la vie des villes, il rapporte sur son front et dans son esprit quelque chose de la paix et de la lumière qui hantent ces cimes pures.

Mgr Dupanloup est dans sa soixante-et-onzième année et il ne paraît pas son âge. Maître, nerveux, la lèvre rentrant sous un nez effilé et les joues aux pommettes saillantes, il a bien la physiognomie militante et énergique de l'apôtre qui s'est donné. A l'ordonnance du prêtre, à la précision lumineuse du prédicateur qui fit le succès de ses sermons de Saint-Roch en 1836 et en 1837, il joint la vivacité, la passion, l'apreté qui distinguent le polémiste. Ce n'est pas un grand orateur, mais c'est un avocat admirable — un Allou évangelique.

Travailleur infatigable, il réduit à merci tous ses secrétaires. Sans besoin de sommeil, la nuit même il en fait veiller un à sa disposition. Sa dictée est d'une promptitude et d'une abondance incroyables. Il parle tout en marchant de long en large dans sa chambre et en mangeant des pastilles de menthe. Sa correspondance est étendue à l'infini. Il lui arrive de dicter jusqu'à trente lettres dans une matinée. Il n'entretient d'ailleurs vastes relations épistolaires que pour ménager d'incessantes ressources à toutes les œuvres de charité qu'il patronne. C'est le prêtre de France — disons mieux, de l'Europe — qui peut le plus vite trouver le plus d'argent pour une œuvre quelconque :

« J'aurai besoin de cent quatre-vingt mille francs, dit-il un jour, pour achever les travaux de boiserie de ma cathédrale : c'est quatre lettres à écrire demain matin. »

Grand liseur de journaux, il ne paraît pas une feuille politique à Paris qu'il ne la fasse acheter.

Il met la dernière main, en ce moment, à un vaste travail depuis longtemps promis sur *sainte Thérèse*. Il étudie en elle dans cet ouvrage non-seulement la réformatrice du Carmel, mais l'écrivain dont il est un fervent admirateur.

Catéchiste du comte de Chambord, confesseur de Marie-Amélie, lié d'une étroite amitié avec le duc de Nemours et le comte de Paris, il est un des apôtres les plus ardents de la fusion des deux branches de la famille des Bourbons. L'intermédiaire qui a réconcilié naguère le prince de Talleyrand avec l'Eglise peut bien mettre d'accord, un jour, les membres de la Maison de France. La première besogne était plus difficile.

C'est à l'occasion de celle-ci que Royer-Collard, témoin de l'attitude de M. Dupanloup au lit de mort du prince, lui dit cette parole mémorable :
« Monsieur l'abbé, vous êtes un prêtre ! »
Ce mot peint tout entier l'évêque-député qui a eu, avant-hier, les honneurs de la séance au Parlement de Versailles.

BACHAUMONT.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 27 mars 1872.

La séance est ouverte à une heure. Reprise de la discussion du budget de la marine et des colonies.

M. Farcy, sur le chapitre 1er (administration centrale et personnel), développe un amendement proposant une voie de réductions. Il est temps, dit l'orateur, de supprimer les dépenses inutiles et de mettre un terme aux sacrifices que le pays doit s'imposer.

L'amiral Pothuan regrette que M. Farcy ne se soit pas adressé à la commission du budget et l'engage à reporter son amendement sur l'exercice 1873.

M. Farcy retire son amendement. Adoption des chapitres 1er, 2 (matériel), 3 (causes et plans).

M. l'amiral Jaurès, à propos du chapitre 4 (états-majors et équipages à terre et à la mer), retire un amendement relatif à la constitution des cadres. Il déclare se rallier à cet article additionnel présenté sur le même objet par l'amiral de Montagnac et plusieurs de ses collègues.

Les auteurs de cette proposition ont demandé le renvoi à la commission de la réorganisation de l'armée.

Adoption du chapitre 4 avec l'augmentation demandée par le ministre de la marine et des chapitres 5 (troupes), 6 (corps maritimes), 7 (maistrances), 8 (hôpitaux), 9 (vivières), 10 (salaires d'ouvriers), 11 (approvisionnement de la flotte), 12 (travaux hydrauliques et bâtiments civils), 13 (justice maritime), 14 (école navale et boursiers de la marine), 15 (frais généraux d'impression et achat de livres), 16 (frais de passage, pilotage) et 17 (traitement temporaire).

M. d'Haussonville, sur le chapitre 18 (chourmes), exprime le vœu de voir le gouvernement publier tous les documents de nature à éclairer l'opinion publique sur le régime appliqué aux détenus et aux déportés.

Le ministre de la marine répond qu'il s'empresse, le moment venu, de publier tous les renseignements désirables.

Adoption de l'article 18.

M. Rollin (de la Guadeloupe) sur les chapitres 19 à 21 (service colonial), proteste contre les retranchements opérés par la commission aux dépens des colonies.

M. Anceel, rapporteur, tient à repousser le reproche qu'on vient de faire à la commission et nie que les réductions demandées aient un caractère excessif.

Adoption du chapitre 19 à 22. L'article 1er (tableau A), et l'article 2 (tableau B), caisse des invalides de la marine, sont adoptés.

L'ensemble du budget du ministère de la marine est adopté.

Dépôt par le ministre de l'agriculture et du commerce d'un projet de loi tendant à l'ouverture à ce ministère d'un crédit destiné à l'exposition de Lyon.

Dépôt d'un projet relatif à la caisse de la boulangerie.

L'urgence est déclarée sur les deux projets.

M. le président avertit l'Assemblée que M. Naquet veut interpellier le ministre de l'instruction publique sur les suspensions des cours de l'École de médecine. (Exclamations à droite.)

M. Brisson désire poser aussi une question au ministre de l'instruction publique. (Nouvelles exclamations à droite.)

M. le président propose que l'Assemblée statue après le vote des lois budgétaires sur le jour où elle voudra entendre l'interpellation et la question.

M. Naquet insiste pour que l'interpellation ait lieu immédiatement.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, dit que les troubles ne pouvaient être évités, mais que la reprise des cours aura lieu à l'époque réglementaire.

M. Naquet insiste et demande à maintenir son interpellation, à moins que le ministre ne déclare que les examens auront lieu comme à l'ordinaire.

M. le ministre de l'instruction publique dit qu'il ne pourra répondre à l'interpellation qu'après l'enquête terminée. Un membre à droite demande que l'interpellation soit renvoyée à six mois.

M. le président proteste contre cette prétention qui serait la confiscation du droit d'interpellation.

M. Jules Simon demande que l'interpellation soit renvoyée après la prorogation.

M. Vente demande positivement le renvoi à six mois.

M. le président répète qu'il ne mettra pas aux voix une date aussi éloignée, l'Assemblée, selon lui, ne pouvant utiliser son propre droit, et se référant au règlement, il met aux voix le délai du 1er mai proposé par le gouvernement.

Ce délai est adopté et l'incident est clos.

Discussion du budget au ministère de l'intérieur (exercice 1872).

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

M. de Champvalier, sur le chapitre 1er (ministère et personnel), demande la suppression du crédit de trente mille francs inscrit au budget pour le traitement du sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, et dit que cette fonction est contraire au principe du régime parlementaire.

M. Plichon, rapporteur, combat l'amendement, le sous-secrétaire d'Etat étant la clé de voûte du ministère de l'intérieur.

M. Victor Lafrance proteste contre l'assertion de M. de Champvalier ; il demeure seul responsable devant l'Assemblée.

Adoption des chapitres 1 et 2.

M. de Lorgeuil, sur le chapitre 3 (préfets et sous-préfets), développe un amendement tendant à une réduction de 430,000 fr., ce qui serait facile à faire, dit-il, en supprimant des sinécures onéreuses. J'en appelle à M. Thiers historien.

Une voix. — Ce n'est pas là du budget.

M. de Lorgeuil. — Messieurs je suppose que vous ne voulez pas empêcher M. Thiers de parler.

Rejet de l'amendement Lorgeuil.

Adoption des chapitres 3 et 4.

M. le ministre, sur le chapitre 5 (inspections générales administratives) demande le rétablissement d'une somme de 25,000 fr., surannée par la commission.

Le chapitre 5 est voté moins la somme demandée par le gouvernement.

Adoption des chapitres 5 et 12.

Dépôt par M. de la Bouillie d'un rapport sur la situation financière en 1872.

Dépôt par M. Waddington du rapport concluant au rejet du projet tendant à renvoyer au huit avril l'ouverture des conseils généraux.

Le rapport constate que le vote du budget pourra être achevé d'ici à la fin de la semaine.

La commission estime, d'accord avec le gouvernement, qu'il y a lieu d'ajourner la discussion des nouveaux impôts et de prendre des vacances immédiates, lesquelles commenceraient samedi 30 mars et finiraient au 15 avril.

Le rapport sera discuté demain.

Demain séance à une heure.

La séance est levée à 5 heures 45 minutes.

Informations-Nouvelles

Nous lisons dans la *Décentralisation* :

« Les attentats contre notre armée sont presque quotidiens à Lyon. »

« Avant-hier encore, on a mis en état d'arrestation un nommé Saint-Etienne, sur la réquisition de deux sous-lieutenants du 98^e de ligne, grossièrement insultés par lui. Le même journal dit :

« Une petite feuille ultra-rouge de Lyon, la *République républicaine*, parlant du *Salut public* et des plaisanteries de notre confrère sur le pompier de l'Hôtel-de-Ville, écrit ceci :

« Nous avertissons charitablement le *Salut public* que les « prétoriens de la commune de Lyon » pourraient bien se venger, si la fatalité voulait que le feu prit (ce qu'à Dieu ne plaise) dans les locaux occupés par ledit journal ! »

« Comment trouve-t-on cette insinuation pétroleuse, hypocritement tempérée du *Diabolo avertisseur casan* ? »

Est-ce une menace, un avertissement, ou une « désignation » à la Rochefort ? »

On sait que, dans l'armée prussienne, les officiers sont tenus de passer un examen avant de monter en grade.

Or, savez-vous quelle est la question qui a été posée, il y a huit jours, par M. de Moltke, aux postulants ?

La voici :

« Qu'auriez-vous fait, si vous aviez été enrôlé dans Paris comme le général Trochu, et quel moyen auriez-vous employé pour forcer les lignes ennemies ? »

Il serait curieux de connaître les diverses réponses de MM. les officiers prussiens.

Un correspondant de *Cette* signale au *Messenger du Midi* des faits très-regrettables qui se sont passés dans cette ville et qui sont de nature à suggérer les réflexions les plus pénibles.

Dans l'après-midi de dimanche, trois officiers du 63^e de ligne, en garnison à Cette, ont été provoqués, sur l'esplanade, à plusieurs reprises, par cinq ou six individus. Sur une demande d'explications, ils ont été cernés, hués et sifflés par la foule. L'un d'eux se voyant sur le point d'être désarmé, a été légèrement blessé à la main en voulant retenir son sabre qu'on cherchait à lui ôter.

Deux soldats du régiment qui, venant en aide à leurs chefs, avaient pu se saisir d'un des provocateurs se le sont vu enlever par la foule qui les entourait.

Dans la soirée du même jour, quelques officiers du même régiment qui se rendaient au café Barillon, ont été accompagnés par une bande vociférante une chanson dont le refrain était évidemment une grossièreté.

Plusieurs journaux annoncent que le roi et l'ex-reine de Naples venant de Pau sont arrivés à Paris ce matin.

Plusieurs journaux, dit l'*Union*, ont annoncé que le comité d'artillerie avait fait fabriquer une nouvelle pièce de campagne, supérieure à toutes celles qui existent. Nous croyons savoir, ajoute ce journal, qu'il n'en est rien.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décret du Président de la République française, en date du 23 mars 1872, rendu sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce, chargé de l'intérim du ministère des finances :

M. Hartung, directeur de la succursale de la Banque de France à Roubaix-Tourcoing, est nommé directeur de la succursale de Lille, en remplacement de M. Verley, décédé ;

M. Verron, directeur de la succursale de la Banque de France à Clermont, est nommé directeur de la succursale de Roubaix-Tourcoing, en remplacement de M. Hartung.

On parle en ville d'une affaire d'escroquerie dans laquelle serait compromis un négociant en déchet.

Procès-verbal a été dressé à la charge d'un marchand de lait, demeurant à Fiers, Denis D..., pour falsification de sa marchandise.

La France doit posséder, normalement, pour 69 millions environ de monnaie de billon. Or, il paraît que 40 à 42 millions à peine sont actuellement en circulation.

Des ordres précis ont été donnés pour que les Monnaies de Paris et de Bordeaux frappent, dans le plus bref délai, les 18 millions de pièces de 5 et de 10 centimes, indispensables aux transactions générales, mais du petit commerce surtout.

Un nouveau modèle de timbres-postes a été adopté, en voici la description : au centre, la figure de la République, de forte petite dimension ; tout autour une bordure d'un millimètre, avec ces mots en haut : *République française*. Sur les trois autres côtés, le prix du timbre en caractères assez gros, pour rendre toute erreur impossible. L'idée d'un gros chiffre au centre a été complètement abandonnée. Les nouveaux timbres seront émis dans six semaines.

A l'occasion du prochain dénombrement de la population, le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé aux préfets une circulaire dont nous extrayons les passages suivants :

« Le premier de ces imprimés est un bulletin individuel. Ce bulletin, véritable outil du dénombrement, et dont je vous recommande instamment l'ouvrage, devra être rempli sur les renseignements donnés par le chef de famille, pour lui et pour toutes les personnes, hommes, femmes, enfants, domestiques, etc., attachés à sa maison ; et sur chacun de ces bulletins, le recenseur devra inscrire le nom, le sexe, l'état-civil, l'âge, la profession, l'instruction scolaire, la nationalité, le culte de chaque habitant, depuis l'enfant nouveau-né jusqu'au centenaire.

« J'ai cru devoir substituer ce bulletin individuel à l'ancien bulletin de ménage dont le dépeuplement offrait quelque difficulté.

« Je recommande particulièrement à votre attention, monsieur le préfet, le tableau des professions, dont le nombre

clature a été réduite au strict nécessaire et auquel j'attache un grand prix. Je vous serai obligé de prendre une connaissance attentive des instructions placées en tête du tableau et de donner des ordres pour que les individus qui exercent réellement une profession ou fonction données soient nettement distingués de ceux qui, à un titre quelconque, femmes, enfants, parents à tous degrés etc., vivent du travail ou du revenu des précédents. »

Nous lisons dans l'*Echo de la Frontière*, de Valenciennes :

« Nos marchés aux bestiaux, si longtemps suspendus viennent de se rouvrir, en vertu des dernières décisions de M. le Préfet du Nord rapportant l'arrêté contre la libre circulation des bêtes ovines et bovines. Les bœufs et les vaches ont reparu comme autrefois sur notre place, et il s'y fait chaque semaine d'assez nombreuses transactions. »

« Espérons que la terrible maladie qui a sévi si longtemps dans nos étables et a causé un grave préjudice à tout le monde, ne reparaitra plus dans nos contrées. La peste est venue avec les Prussiens ; qu'elle retourne maintenant avec eux dans leur pays. »

« Le temps s'est mis au froid ; mais cette température, toute de saison, ne peut qu'être très favorable aux grains en terre. On ne saurait donc s'en plaindre, car elle arrêtera un peu la végétation qui commençait à prendre trop de développement pour la saison. Elle fera retarder aussi les semis des plantes qui craignent le froid et qu'on se préparait déjà à faire avec trop de précipitation, oubliant que les giboules de mars et les hâles d'avril ne l'ont jamais déçu. Tout est donc pour le mieux jusqu'à présent en ce qui concerne la récolte en terre et tous les avis que nous recevons confirment ces belles espérances. »

Malheureusement il n'en est pas ainsi de la vente des produits qui, à l'exception du bétail, sont généralement invendables.

La baisse ne s'est pas arrêtée aux blés ; elle s'est également produite sur les menus grains, sur les fourrages, les pailles, les vins, les spiritueux, et enfin tous les produits agricoles, et, comme nous venons de le dire, non-seulement il y a baisse, mais, de plus, les produits sont invendables. Espérons que la situation se modifiera favorablement, mais en attendant elle est déplorable.

(Agriculture progressive.)

Le marché au blé de Lille, était bien approvisionné : 1,760 hect., dont 360 de maux. Il est vrai qu'un tiers de ce chiffre provenait de blés remis mercredi. Les ventes ont été actives, mais moyennant concession de la part des vendeurs. Quelques marées de blé blanc ont obtenu 26,30 et 27 ; les autres qualités de 21 à 24. On estime la baisse commerciale à 1 fr.

Les farines sont tenues à 44. Il paraît, dit le *Propagateur*, qu'on continue de percevoir un double droit de place, indépendamment du droit de magasinage, sur les détenteurs qui ont remis leur blé. Les plaintes des intéressés deviennent de plus en plus vives. Nous savons bien que l'administration s'en tient à l'article du règlement, mais elle oublie sans doute que ce règlement, remonté au 20 novembre 1848, et que, depuis lors, bien des améliorations ont été apportées, surtout en matière commerciale.

Nous espérons, ajoute le journal lillois, que l'administration ne maintiendra pas plus longtemps l'observation. Ce malencontreux article qui aurait pour conséquence de nuire considérablement aux rapports, il ne faut pas se dissimuler, notre marché au blé tend à perdre de son ancienne importance, et ce n'est pas le moment de maintenir contre ceux qui l'approvisionnement des mesures mesquines et vexatoires.

Bourse de Lille. — Les négociants sont toujours inquiets sur le sort réservé à l'impôt sur les matières premières ; on se montre généralement très désireux d'arriver à une solution. En fin du pays les transactions ne sont guère actives, on constate un peu plus de fermeté en campagnes. En lins russes il s'est traité quelques affaires à livrer, mais le ton du marché est calme. Le commerce des fils est réduit aux achats pour besoins immédiats ; les prix sont faibles. La demande est calme pour les toiles ; mais les stocks naugmentent pas.

On écrit de Busigny que les houblons ont une tendance de plus en plus prononcée à la baisse, quoique la marchandise soit fort rare les besoins de la consommation sont peu considérables.

A Busigny on vend le houblon de 110 à 115 fr. les 50 kilogrammes.

A Poperinghe, on ne fait presque rien, les brasseurs demandent peu, le stock est d'ailleurs très réduit, la cote est nominale de 130 à 134 fr.

L'*Echo du Nord* continue sa chasse aux agents bonapartistes ; il vient encore d'en découvrir un à Carvin. Il paraît que celui-ci ne se fait pas scrupule de déclarer aux habitants de la contrée que l'empereur reviendra bientôt sur le trône.